

Santé à voix haute

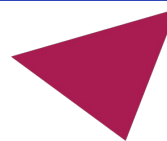
La fabrique des politiques de santé

N° 37 – 11 août 2021



CONGRÈS 2021

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE



CONGRÈS SFSP • POITIERS • 13 - 15 OCTOBRE



Grand rendez-vous des professionnels de santé publique, le Congrès de la Société française de santé publique se tiendra du 13 au 15 octobre prochain à Poitiers.

"À bien des égards, les crises sanitaires font office de révélateur. Révélateur de l'organisation des systèmes de santé, de leurs forces et faiblesses selon les pays. Révélateur des difficultés à faire circuler informations et connaissances encore non stabilisées, de la complexité de leur transférabilité dans les sphères de décision et d'action. Révélateur d'un sentiment indu de préparation, mais aussi des capacités de mobilisation des acteurs de la santé et du soin, professionnels et associatifs. Révélateur des inégalités sociales et territoriales, de l'influence des déterminants de santé. Les crises sanitaires démontrent ainsi que la santé publique est historiquement construite par tous et à toutes les échelles, de l'individu au collectif, en passant par toutes les « communautés » de lieux de vie, de travail, de socialisation..."

[Inscription et programme](#)

LE TWEET DU MOIS



franck chauvin @ChauvinFrm · 27 juil.



En l'absence de toute mesure et même en levant toutes les restrictions le pic de contaminations liées au #Delta évolue favorablement en  et 
La science c'est la MODESTIE et le DOUTE

Le Pr Franck Chauvin est président du Haut conseil en santé publique.

AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

Les députés veulent renforcer les échelons départementaux des ARS

Dans le rapport parlementaire sur les ARS officiellement mis en ligne le 5 juillet dernier, il est fréquemment question des « départements » (266 occurrences). Même s'ils ne veulent pas remettre en cause l'organisation « régionale » de la santé, sous la férule des ARS, les députés souhaitent un rééquilibrage des missions et des moyens au bénéfice des délégations départementales (propositions 1 à 3), au plus proche du terrain.

Mais la crise sanitaire pourrait aussi être l'occasion d'un « nettoyage » des textes, de manière à donner plus de souplesse à la gestion hospitalière. Comme le souligne les représentants du Syndicat des managers publics de santé (SMPS) les demandes administratives des ARS (en moyenne 200 sollicitations par an) ont disparu pendant la crise. Les hospitaliers ont pu s'organiser comme ils le souhaitent pour prendre en charge les patients (exemple des réaménagements d'unité ou d'extension de lits de réanimation). En réponse à ces préoccupations, les députés proposent une simplification des régimes d'autorisation d'activités des établissements de santé pour les transformer, lorsque cela est possible, en simples régimes de déclaration (proposition 15).

Autre thème abordé, celui de la démocratie sanitaire, avec le renforcement de la légitimité des conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) (proposition n°5). Enfin, ce rapport permet de découvrir l'organisation encore mal connue des Ars. On y apprend l'existence du centre de ressources national (CRN), localisé au sein de l'ARS de Nouvelle-Aquitaine, qui vient en appui aux ARS ultramarines : une action saluée par les ARS concernées.

[Rapport parlementaire](#)

EN BREF

- Le directeur de l'ARS Ile-de-France, **Aurélien Rousseau**, a quitté ses fonctions, à sa demande. Sa remplaçante, **Mme Amélie Verdier**, jusqu'à présent Directrice du budget (Ministère du budget) a pris ses fonctions le 9 août dernier. De 2012 à 2014, Mme Verdier a occupé les fonctions de directrice de cabinet de Jérôme Cahuzac, Bernard Cazeneuve, et Pierre Moscovici alors ministre de l'Économie et des Finances. En 2014 et jusqu'en 2016, elle a été nommée secrétaire générale des hôpitaux de

ADDICTIONS

Une synthèse de l'Inserm sur les stratégies de prévention concernant la réduction des dommages associés à la consommation d'alcool.

Cette synthèse est issue des travaux du groupe d'experts réunis par l'Inserm à la demande de la Mildeca et du ministère en charge de la Santé.

Source : [Inserm, réduction des dommages associés à la consommation d'alcool](#)

EN BREF

- Publication d'un [rapport](#) de l'OCDE qui évalue l'impact sanitaire et économique de la consommation nocive d'alcool et des effets sanitaires et économiques de cinq politiques de lutte contre la consommation nocive d'alcool en France (mai 2021).
- Cet article scientifique présente les résultats d'une simulation des effets d'une pleine adhésion des français aux recommandations gouvernementales en matière de consommation d'alcool (moins de 10 verres d'alcool par semaine et de deux verres par jour). Ce scénario aboutirait à une réduction de 16 000 cas de cancers par an. [Modelling the number of avoidable new cancer cases in France attributable to alcohol consumption by following official recommendations: a simulation study \(SSA society for the study of addiction\)](#)
- Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) estime qu'environ 4 % des cas de cancer détectés dans le monde en 2020 sont liés à la consommation d'alcool, y compris « légère et modérée ». (Source : [the lancet oncology](#))

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

« Un système très protecteur mais peu efficient »

À la demande de l'Assemblée nationale, la Cour des comptes s'est penchée une nouvelle fois sur les complémentaires santé. Contrairement à plusieurs de ses voisins, la France n'a pas choisi de mettre en place un système de plafonnement des dépenses annuelles de santé des ménages, ou « bouclier sanitaire », mais a privilégié le recours aux assurances complémentaires pour aider les ménages à supporter le reste à charge, tout en collectant des ressources supplémentaires pour l'assurance maladie obligatoire (taxe de solidarité additionnelle-TSA). De nombreuses mesures incitatives ont été prises et un dispositif public spécifique, la complémentaire santé solidaire, a été institué pour les personnes les plus fragiles financièrement. Le système ainsi mis en place permet d'assurer à 96 % de la population une protection parmi les plus complètes, bien qu'en partie inégalitaire et au prix de dépenses fiscales et sociales très élevées (10 Md€).

Selon la Cour des comptes, « L'organisation ainsi retenue s'avère en outre pour partie inéquitable... Les complémentaires santé offrent en effet des conditions inégales à leurs assurés... Ces derniers, et plus particulièrement les personnes âgées, font face à des coûts parfois très conséquents, résultant d'une tarification majoritairement liée à l'âge. La situation est particulièrement difficile pour les personnes dont les revenus dépassent de peu le plafond de ressources de la Complémentaire santé solidaire (CSS).

[Rapport de la Cour des comptes](#)
[Communiqué de France Assos](#)

COVID19

78 % des 12 ans et plus ont reçu leur première dose de vaccin

En France 45 millions de personnes ont reçu au moins une première dose de vaccin au 10 août, soit 77,6 % des 12 ans et plus (58 millions d'habitants). L'accélération du mois de juillet (10 millions de primo-vaccinés en plus) semble directement liée aux annonces gouvernementales, avec l'introduction du passe sanitaire à partir du début août (voir ci-dessous).

À partir des données fournies par l'assurance maladie, Noé Bauduin et Brice Le Borgne analysent sur le [site de France info](#) les fortes différences qui se dessinent en matière de vaccination sur le territoire français ; entre le Nord et le Sud, entre communes riches et pauvres. On peut aussi ajouter entre zones rurales et urbaines, comme entre la métropole et les départements d'Amérique. Ces commentaires s'appuient notamment sur les travaux de Lucie Guimier, géographe et autrice d'une thèse sur la géopolitique de la résistance aux vaccins.

Explosion des cas en Martinique et Guadeloupe, deux départements avec un faible taux de vaccination

Depuis le début juillet, la France connaît une nouvelle vague épidémique sous l'influence du variant Delta qui représente la très grande majorité des cas positifs. Environ 22 000 cas ont été dénombrés en moyenne chaque jour, au 10 août, ce qui représente un taux d'incidence de 235 cas pour 100 000 h.

Ce chiffre est relativement stable depuis quelques jours, le nombre de nouveaux cas étant en baisse dans la moitié des départements. En revanche, la situation épidémiologique est catastrophique dans les Antilles. En Guadeloupe (1 855 nouveaux cas par jour), le taux d'incidence est près de 8 fois plus élevé

que la moyenne nationale. La situation est également très préoccupante en Martinique avec une incidence de 1 200 cas pour 100 000 habitants. Dans ces deux départements, le taux de vaccination est particulièrement faible (23 %). Cette poussée épidémique se traduit par une forte demande de soins auprès des services hospitaliers qui sont compléments débordés. Des patients ont été transférés vers la métropole et des renforts sanitaires ont été envoyés récemment sur place.

En métropole, les départements méditerranéens, où se concentrent une très importante population touristique, ont les taux d'incidence les plus élevés : avec plus de 600 cas pour 100 000 h. dans les Bouches du Rhône et en Corse.

Source : Covidtracker, données relevées le 11 août

Le pass sanitaire et les vifs débats qu'il suscite

Suite à la quatrième vague amorcée début juillet, le gouvernement ne pouvait organiser un nouveau confinement. Il a donc choisi d'instaurer un pass sanitaire, limitant l'accès d'un certain nombre de lieux publics aux personnes ayant un schéma vaccinal complet ou un test covid 19 négatif. Cette mesure a été votée dans le cadre de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire, qui est entrée en vigueur le 9 août. La loi introduit également une obligation de vaccination pour les soignants, mesure en discussion depuis plusieurs mois.

Ces dispositions, qui ont poussé des millions de français à se faire vacciner, suscitent l'hostilité d'une partie de la population, par refus de la vaccination ou du pass sanitaire. Limitation de vitesse à 80 kms, ceinture de sécurité, vaccinations obligatoires chez l'enfant... les exemples ne manquent pas de mesures de santé publique ayant reçu dans le passé l'opposition d'une partie de la population.

Une mobilisation importante a eu lieu (en cette période de l'année), avec des manifestations dans de nombreuses villes françaises rassemblant des personnes [aux profils très variés](#) : militants d'extrême droite, d'extrême gauche, ou simples citoyens. Quelques actes de violences ont été dénombrés envers des pharmaciens organisant le dépistage de la maladie ou des centres de vaccination.

[Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire.](#)
[Décret d'application](#)

EN BREF

- Sanofi a racheté le spécialiste de l'ARN messenger Translate, pour 3,2 milliards de dollars. Le groupe pharmaceutique, qui a été distancé dans la course au développement d'un vaccin contre le Covid-19, investit massivement dans cette technologie, déjà utilisée par Pfizer-BioNTech et Moderna. ([Le Monde](#))
- Publication d'un [bulletin commun aux Académies de médecine, pharmacie, odontologie](#) dénonçant les fausses informations circulant dans l'opinion publique.
- En milieu urbain, le cadre bâti a toujours eu beaucoup d'influence sur les conditions de transmission des maladies infectieuses et la réponse à ces problèmes, et le covid19 illustre ces deux dynamiques. La pandémie constitue une opportunité pour diffuser la promotion de la santé et les stratégies de prévention pour améliorer le cadre de vie des habitants. [COVID-19, the Built Environment, and Health \(21 juillet 2021\)](#)

DÉMOCRATIE SANITAIRE

Les instances de démocratie sanitaire "laissées de côté" par les pouvoirs publics

Beaucoup d'amertume se lit dans le rapport de la Conférence nationale de santé (CNS) sur les « [droits des usagers en santé à l'épreuve de la crise sanitaire de la Covid-19](#) » (juin 2021). Beaucoup de membres de la CNS et des Conférences régionales de santé et d'autonomie (CRSA) ont eu en effet le sentiment d'être laissés de côté au cours de la première année de la crise. Mais le rapport de la CNS ne se limite pas à ce constat : il contient également un certain nombre de recommandations sur la prise en compte des droits des usagers pendant la crise sanitaire.

Rejet du référendum sur l'hôpital public

La proposition de loi visant à organiser un Référendum d'Initiative Partagée sur l'hôpital public, porté par un collectif citoyen, a été rejetée par le Conseil constitutionnel.

[Site internet du collectif](#)

DREES

- **Une proportion importante de bénéficiaires de minima sociaux présente un état de santé général et psychologique dégradé**

Fin 2018, 29 % des bénéficiaires de minima sociaux se déclarent en mauvais ou en très mauvais état de santé, 58 % ont au moins une maladie chronique et 28 % sont fortement limités à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement, ce qui caractérise une situation de handicap.

[Études et résultats n° 1194, 12 juillet](#)

- **Un médecin généraliste sur cinq déclare avoir contribué à l'organisation d'actions de prévention collective**

Début 2020, un médecin généraliste sur cinq déclare avoir contribué à l'organisation d'actions de prévention collective au cours des deux dernières années et près d'un praticien sur trois a déjà participé ou a l'intention de participer au dispositif « Mois sans tabac ». Les médecins exerçant en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) participent plus souvent à ces dispositifs.

• **Les établissements de santé - Édition 2021.**

En 2019, plus de 3 000 établissements de santé assurent le diagnostic, la surveillance et le traitement des malades. Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'augmentation des pathologies chroniques, les structures hospitalières, dont le nombre continue de diminuer, s'adaptent et modifient en profondeur leur offre de soins, en développant notamment l'hospitalisation partielle ou à domicile. La Drees se penche également sur les effectifs salariés hospitaliers, qui sont en recul.

[Les établissements de santé, Édition 2021](#)

• **3 % des personnes renoncent aux soins médicaux**

En 2017, 3,1 % des personnes de 16 ans ou plus vivant en France métropolitaine, soit 1,6 million de personnes, ont renoncé à des soins médicaux, d'après l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) de l'Insee.

[Études et résultats n°1200, 28 juillet](#)

• **Stabilité de la mortalité périnatale entre 2014 et 2019**

En 2019, le taux de mortalité périnatale (nombre d'enfants nés sans vie ou décédés au cours des 7 premiers jours de vie rapporté à l'ensemble des naissances à partir de 22 semaines d'aménorrhée) s'élève à 10,2 ‰, d'après les données hospitalières.

[Études et résultats n°1199, 21 juillet](#)

MAISON DE SANTÉ

Un appel d'offres national pour l'expérimentation de maisons de santé participatives dans les quartiers pauvres

Les ministères des Solidarités et de la Santé et de la Cohésion des territoires lancent un appel à candidatures national pour l'expérimentation de centres et maisons de santé « participatifs » dans les territoires défavorisés. Ces structures se fondent sur un accompagnement médico-psycho-social mis en œuvre par une équipe pluriprofessionnelle, associant notamment des médecins généralistes et auxiliaires médicaux, des psychologues, des agents d'accueil, des médiateurs en santé et des interprètes professionnels. Ces professionnels, par différents biais, font participer les usagers au projet de santé de la structure, en visant à les rendre acteurs de leur propre santé.

[Pour en savoir plus](#) (réponse avant le 15 octobre)

PARLEMENT

Promulgation de la loi bioéthique

[La loi relative à la bioéthique](#), promulguée le 2 août, élargit la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes seules et donne de nouveaux droits pour les enfants nés d'une PMA. Elle contient d'autres dispositions, notamment en matière d'autoconservation des gamètes hors motif médical, la recherche sur les embryons et les cellules souches.

Pour en savoir plus : [Vie publique](#) (site internet gouvernemental)

Projet de loi relatif à la différenciation, décentralisation, déconcentration... adopté en première lecture par le Sénat

Le Sénat a adopté le mercredi 21 juillet, avec modifications, le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Le projet de loi entend donner des marges de manœuvre aux élus locaux dans des domaines très divers ; transports, logement social, santé (titre 4)...

L'article 31 réforme la gouvernance des agences régionales de santé (ARS) : le conseil de surveillance devient un conseil d'administration, copiloté par le Préfet et le président du Conseil régional. Par ailleurs, le Sénat a introduit un nouvel article (41A), envisageant le transfert de la médecine scolaire aux Départements, mais cette modification a peu de chance d'être prise en compte selon [le Monde](#).

Pour en savoir plus : [Texte transmis à l'Assemblée nationale](#), [Vie publique](#), [Note de NILE](#) (cabinet de consulting)

Mission d'évaluation des politiques de santé publique

Contrairement à ce qu'indique son titre, cette mission parlementaire ne concerne pas l'ensemble des politiques de santé publique mais essentiellement celles relatives à la prévention de la sédentarité et aux bienfaits de l'activité physique.

Ce [rapport](#) (assemblée nationale), assorti de 18 propositions, rappelle les données disponibles sur les effets de la sédentarité et souligne les bienfaits de l'activité physique et sportive.

Rapport présenté par M. Régis Jaunico (socialiste) et Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe (LREM)

PRÉVENTION, PROMOTION DE LA SANTÉ

Santé des populations : conjuguer données scientifiques et savoirs issus de l'expérience

Santé publique France publie dans sa revue trimestrielle « La Santé en action » de juin 2021, un dossier consacré aux données scientifiques probantes en

PROFESSIONS

Signature d'un avenant à la convention médicale qui fixe notamment le modèle d'organisation des SAS

L'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et trois syndicats représentant les médecins libéraux, MG France, Avenir Spé-le Bloc et la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) ont signé le 30 juillet, l'avenant 9 à la convention médicale de 2016. Cet avenant se traduit par un effort financier de l'Assurance Maladie de près de 800 millions €. Cet avenant concerne l'accès aux soins des « publics prioritaires », la prise en charge des soins non programmés (SAS-services d'accès aux soins), le parcours de soins (extension de la téléexpertise), et le virage numérique.

L'avenant fixe par ailleurs le modèle d'organisation et de rémunération des Services d'accès aux soins (SAS), dont la généralisation est prévue début 2022.

[Communiqué de l'Assurance maladie. Quotidien du médecin](#)

SANTÉ AU TRAVAIL

Portrait de la santé et du bien-être des enseignants au Québec

Il n'y a pas qu'en France que les enseignants et les personnels scolaires ont des difficultés dans l'exercice de leur métier, que ce soit avec leurs collègues, les élèves ou leurs parents. La santé et le bien-être des enseignants sont primordiaux et sont intimement liés à ceux des élèves, nous apprend cette publication québécoise sur la santé des enseignants. Ce rapport du conseil de l'éducation dresse un portrait de la situation et propose des recommandations. Un ouvrage à découvrir de toute urgence !

« [Vlasie, Diana \(2021\). Santé et bien-être du personnel enseignant : portrait de la situation et pistes de solutions, Études et recherches, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 47 p.](#) »

Publication de la loi visant à renforcer la prévention en « santé au travail »

La loi transposant l'accord national interprofessionnel (ANI) conclu le 10 décembre 2020 par les partenaires sociaux en vue de réformer la santé au travail a été publiée le 2 août. Parmi les différentes dispositions, on peut noter la transformation des Services de santé au travail (SST) en "services de prévention et de santé au travail" (SPST) ; leurs missions sont étendues (évaluation et prévention des risques professionnels, actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, campagnes de vaccination et de dépistage...). Ces derniers devront offrir un socle de services et feront l'objet d'une procédure de certification et d'agrément. Dans leurs dernières modifications, les députés ont approuvé une nouvelle définition du harcèlement sexuel au travail (Le texte initial alignait le code du travail sur le code pénal).

[Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail](#)

Complément d'information sur le site [Vie publique](#) (site gouvernemental).

Plan santé au travail 2021-2026 pour la fonction publique

La Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) a présenté le 20 juillet dernier son projet de plan santé au travail 2021-2026. Les 37 mesures retenues sont regroupées en cinq axes :

- Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et sécurité au travail
- Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention
- Favoriser la qualité de vie au travail
- Prévenir la désinsertion professionnelle
- Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention

[La gazette des communes](#)

SANTÉ MENTALE

- Les personnes avec schizophrénie ont un taux d'hospitalisation et de mortalité plus élevé, et un plus faible taux de vaccination COVID19 que la moyenne de la population. Source : [The lancet psychiatry](#)
- Les assises de la santé mentale et de la psychiatrie devraient avoir lieu les 27 et 28 septembre prochains (APMnews).
- Importante revue de littérature (en anglais) relative à la dépression de l'adolescent ([New england journal of medicine](#)).

SANTÉ PUBLIQUE

Un « groupe miroir » accompagnera le Pr Franck Chauvin et son collègue dans sa mission de refondation de la santé publique

Le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran a lancé le 10 juin trois missions pour une modernisation de la santé publique en France. La première, confiée au Pr Franck Chauvin - président du Haut conseil en santé publique - vise à tracer les contours et les aspects institutionnels de l'organisation de la santé publique de demain (métiers, formations, recherche, expertise et intervention de terrain). Un collègue a été récemment installé pour faire la

synthèse des auditions et contributions. Un groupe miroir, constitué d'experts en santé publique vient également d'être constitué pour apporter un regard critique sur les propositions faites par le collège.

[Composition du groupe miroir](#)

Santé à voix haute

Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.
S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue

© 2021 La santé à voix haute